

Encadrement à définir.

Licence	Nom	Prénom	Club
1387728A	JANNIN	SARAH	ASN PERROS GUIREC
1299658L	CORNIC	IBAN	ASN PERROS GUIREC
1334110Y	SCHEMMEL	ZOU	SR ANTIBES
1375609B	D'AMODIO	VALENTINA	CANNES JEUNESSE
1373408J	VALADE	LOMANE	S N O NANTES
1267166Q	BUNEL	JULIEN	BN MARE E VELA

Les sportifs devront être à jour de leur Surveillance Médicale Réglementaire (S.M.R.) et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FFVoile.

En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, et/ou sanction disciplinaire (y compris en cas de mesure conservatoire prononcée par le Président de la Fédération Française de Voile), le Directeur Technique National pourra invalider la sélection et désigner une nouvelle sportive ou un nouveau sportif.

L'attention de l'ensemble de la délégation est fortement attirée sur les recommandations qui figurent ci-dessous.

Fait à Paris, le 22 mai 2025



Guillaume CHIELINO
Directeur Technique National

